

APICy, association des piétons et cyclistes du Pays de Gex

Commentaires sur le dossier de révision du PLU de la commune de Cessy mis en consultation publique du 6 décembre 2013 au 8 janvier 2014

Nous avons pris connaissance du dossier mis à disposition du public, et nous faisons part ci-après de nos commentaires sur les objets en rapport avec les statuts de notre association. Nous avons consulté les documents sous leur version électronique depuis le site internet de la mairie de Cessy.

Rapport de présentation

Nous avons apprécié la qualité du rapport de présentation.

Le diagnostic territorial comporte bien un chapitre «déplacements cyclistes et piétons». Les possibilités de développement proposées manquent d'ambition. Le texte semble assimiler le fait de se déplacer à vélo à un acte sportif, et restreindre ainsi ce mode de déplacement à cette seule catégorie de la population ! Il suffit de se rendre à Genève pour constater que ce mode de déplacement s'adresse bien à toute la population et ne demande aucune compétence particulière.

Nous regrettons qu'aucune référence ne soit faite au schéma intercommunal des mobilités douces de la CCPG, ni à la nécessaire mise en place d'un itinéraire vélo Gex-Ferney en parallèle à celle du BHNS. En effet, les cheminements mode doux proposés (p : 122) ne répondent qu'à une problématique de déplacement très locaux. L'itinéraire Gex-Ferney, qui doit traverser la commune en utilisant certains des aménagements déjà existants devrait être dessiné, et sa continuité devrait être assurée par la création des aménagements encore manquants.

PADD

L'orientation n°5 du PADD est de «favoriser des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle», et son principe n°5.2 est de relier par liaison mode doux les différents quartiers à l'axe de transport en commun. Si nous nous réjouissons de ce principe, nous trouvons là encore que sa déclinaison manque totalement d'ambition. La seule ambition est de relier les quartiers à l'axe du BHNS, alors qu'un réseau cyclable et piéton doit relier les quartiers entre eux, avec les zones commerciales, de service, de loisir et le centre du bourg, ainsi qu'avec les communes voisines.

Nous rappelons également que le développement du réseau doit absolument être accompagné d'un développement de l'offre de stationnement sécurisé (arceaux) pour les vélos, à proximité des lieux publics et dans l'habitat collectif. La communication (cartes, affichage, suivi de la part modale, exemplarité des équipes municipales) joue également un rôle important.

Règlement

En ce qui concerne le règlement du PLU, nous nous réjouissons de voir que celui-ci comporte pour toutes les zones à urbaniser un article 12.3 « stationnement des cycles », conformément à la loi (décret n° 2011-873 du 25 juillet 2011, article 1).

Nous regrettons le manque de précision du règlement. En effet, nous souhaiterions que celui-ci reprenne ce point important du décret cité précédemment, à savoir : «Cet espace réservé comporte un système de fermeture sécurisé et des dispositifs fixes permettant de stabiliser et d'attacher les vélos par le cadre ou au moins une roue». Ce point est primordial si on veut que ces locaux vélos soient réellement fonctionnels.

Les recommandations en termes d'espace à réserver sont assez faible, et loin des recommandations du guide Suisse du stationnement¹, ce qui est regrettable et peu incitatif. On aurait aimé une harmonisation sur les recommandations Suisse dans le cadre du projet d'agglomération.

Emplacements réservés

Le plan de zonage comporte de nombreuses zones réservées pour la réalisation de cheminements piétons ou «mode doux». Nous nous en réjouissons, en espérant surtout que cela se traduise rapidement par la réalisation effective de ces cheminements.

Pour l'emplacement réservé n°6, nous espérons que l'espace est prévu pour installer plusieurs arceaux de stationnement vélo à coté de l'arrêt de bus, sans quoi la connexion entre le bus et le vélo ne pourra pas se faire.

Autres documents du dossier

Nous n'avons pas de remarque ou commentaire sur les autres documents du dossier.

Ornex, le mercredi 20 décembre 2013

Philippe Quaglia,

Président de l'APiCy (Association des piétons et cyclistes du Pays de Gex)

info@apicy.fr

www.apicy.fr

¹http://www.astra.admin.ch/themen/langsamverkehr/00482/index.html?download=NHZLpZeg7t,Inp6lONTU042lZ26ln1ae2lZn4Z2qZpnO2Yuq2Z26gpJCDeIB6fGym162epYbg2c_JjKbNoKSn6A--&lang=fr